

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

BORDEREAU DE RECOUVREMENT – REGIE DE RECETTES – TAXE DE SEJOUR PERIODE DE RECOUVREMENT HIVER 2024/2025

Du 1er OCTOBRE 2024 au 31 MARS 2025

HEBERGEMENT LOUÉ SUR UNE PLATEFORME DE RÉSERVATION

IDENTIFIANT DU DECLARANT / GESTIONNAIRE DE L'HEBERGEMENT NOM / PRENOM : ADRESSE : NOM DE L'HEBERGEMENT NOM DE L'HEBERGEMENT : NATURE DE L'HEBERGEMENT : CLASSEMENT (Étoile...) LABEL (Clévacances, Gîtes de France, etc)..... Je soussigné(e) M. déclare avoir loué mon bien via la plateforme intermédiaire de paiement :..... Le montant total de taxe de séjour perçue par l'opérateur pour la période HIVER 2024/2025 s'élève à€ Je m'engage à fournir un état récapitulatif du recouvrement des sommes perçues. A Le **SIGNATURE**

Document à adresser à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon – 19, avenue de Sabart – 09400 TARASCON/ARIEGE **AVANT LE 18 AVRIL 2025**.